



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 20 juin 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 14 juin 2024

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43

Nombre de présents participant au vote : 27

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de procurations : 12

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Rémi DETANG	Madame Christine MARTIN	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Laurent GOBET	Madame Monique BAYARD
Madame Danielle JUBAN	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	
Madame Claire TOMASELLI		

Membres absents :

Madame Océane GODARD	Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Thierry FALCONNET pouvoir à Monsieur Nicolas BOURNY
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Gérard HERRMANN	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET
	Madame Céline TONOT pouvoir à Monsieur Laurent GOBET
	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Rémi DETANG
	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Madame Claire TOMASELLI
	Madame Ludmila MONTEIRO pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
	Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Madame Monique BAYARD

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Habitat à loyer modéré - Demande de garantie d'emprunt - Orvitis - Acquisition en VEFA de 4 logements PSLA situés 33 rue du Général Fauconnet à Dijon

Au titre de la programmation 2021 de la Délégation de gestion des aides à la pierre de Dijon métropole, par décision d'agrément en date du 08 novembre, Orvitis réalise, dans le cadre du dispositif location-accession, l'acquisition en VEFA de 4 logements collectifs situés 33 rue du Général Fauconnet à Dijon.

Le bailleur a contracté auprès du Crédit Coopératif, société coopérative anonyme de Banque Populaire à capital variable, un emprunt à taux révisable indexé sur le Livret A d'un montant total de 630 000 € (six cent trente mille euros) destiné à financer partiellement cette opération dans le cadre du dispositif de location-accession.

Le Crédit Coopératif subordonne son concours à la condition que le remboursement en capital, augmenté des intérêts, intérêts de retard, indemnités de remboursement anticipé, tous autres frais et autres accessoires de l'emprunt d'un montant de 630 000 € (six cent trente mille euros) soit garanti solidairement avec l'Emprunteur avec renonciation au bénéfice de discussion par Dijon métropole à concurrence de 100 % des sommes dues par l'Emprunteur.

Orvitis sollicite la garantie financière de Dijon métropole, dans le cadre de ses dispositions d'intervention, à hauteur de 100% du montant de ce prêt, qui représente 96,66 % du coût prévisionnel d'opération (651 737 €).

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous :

Vu les articles L5111-4, L2252-1 et suivants, L5211-10, et L5217-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu le contrat de prêt n° A922401S en annexe signé entre Orvitis et le Crédit Coopératif,

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- **d'accorder** la garantie solidaire de Dijon métropole à Orvitis pour le remboursement à hauteur de 100 % de toutes les sommes dues au titre de l'emprunt de 630 000 € contracté auprès du Crédit Coopératif pour le financement de l'acquisition en VEFA de 4 logements collectifs situés 33 rue du Général Fauconnet à Dijon.

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- Montant du prêt : 630 000 € (six cent trente mille euros)
- Nature du prêt : Prêt Social de Location Accession (PSLA)
- Durée totale du financement : 32 ans dont 24 mois maximum de préfinancement
- Période de préfinancement : Durée maximum de 24 mois à compter de la signature du contrat par le prêteur
- Conditions financières : Taux variable indexé sur le Livret A + 1 %
- Modalités d'amortissement : Durée 30 ans
- Date de consolidation : à la date de versement intégral des fonds ou au plus tard au terme de la période de préfinancement
- Période des échéances : mensuelle
- Calcul des intérêts : taux d'intérêt de la 1ère à la 360 jours échéance
- Mode d'amortissement du capital : Progressif au taux en vigueur pour la première période mensuelle
- Frais de dossier : 1 260 € (mille-deux-cent-soixante euros).

- **de dire** que Dijon métropole reconnaît avoir pris connaissance dudit contrat annexé à la présente délibération ;

- **de dire** que Dijon métropole renonce au bénéfice de discussion et prend l'engagement de payer, dès réception de la demande de Crédit Coopératif, à hauteur de la quotité garantie soit 100%, toute somme due au titre de ce prêt en capital, intérêts, intérêts de retard et tous autres frais et accessoires qui n'aurait pas été acquittée par Orvitis à sa date d'exigibilité et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- **de dire** que Dijon métropole s'engage, pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources nécessaires suffisantes pour couvrir les charges du prêt ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à intervenir au contrat de prêt correspondant établi entre Orvitis et le Crédit Coopératif et à signer la convention de garantie annexée à la présente délibération ainsi que tout acte utile à la bonne exécution de cette décision.

SCRUTIN POUR : 38

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 1

DONT 12 PROCURATION(S)